



Tutelle, curatelle ou simplement pouvoir

Par **Biquette**, le **01/04/2011 à 12:40**

Bonjour,

Ma soeur et mon beau frère utilisent la carte bleue de maman qui est alitée, en perte d'autonomie à leur guise. Par exemple plus de € 500 de courses par semaine, pour une femme seule alitée me semble beaucoup. Ils ont sa carte bleue et son chèque en leur possession.

Que faire avant que tout ne soit dilapidé?

merci.

Par **louisecharlotte**, le **09/10/2012 à 18:59**

demander une curatelle. Si votre maman est déjà sous protection, avertir le juge des tutelles.